

**Direction Générale des Ressources Humaines de l'Entretien et de la Restauration /
Direction des Ressources Humaines**

Ressources Humaines

REF : DRH2011001

Signataire : BC/SL

OBJET PERSONNEL COMMUNAL : Centre Municipal de Santé : renouvellement d'un contrat à compter du 1er février 2011, d'un médecin spécialisé en dépistage et tumeur pour une durée de 3 ans.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la loi n° 84-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3, alinéa 4,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale, notamment ses articles 2 à 4,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 7 novembre 1977, créant des emplois de médecins,

Vu la déclaration de vacances de poste au CIGPC-2010.11.02125 effectuée auprès du Centre Interdépartemental de Gestion pour la Petite Couronne de la Région Ile de France exécutoire le 18 novembre 2010,

Considérant la nature des fonctions spécifiques de médecin spécialisé en dépistage et tumeur au Centre Municipal de Santé et la nécessité de recruter un médecin disposant d'une expérience confirmée dans ce domaine,

A l'unanimité .

DELIBERE :

AUTORISE le Maire à recruter dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 4 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, à renouveler le contrat d'un médecin spécialisé, à compter du 1er février 2011 pour une durée de 3 ans.

AUTORISE le Maire à signer le contrat de recrutement.

DIT que la rémunération de ce médecin spécialisé non titulaire sera calculée sur la base de 77.54 € (vacation de 2 heures).

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de cet agent non titulaire sont inscrits au budget de l'exercice en cours : 64131.511 (602.64131.511).

Le Maire

Jacques SALVATOR